



PRÉFET DE LA SARTHE

*Direction Départementale
des Territoires de la Sarthe
Service Eau-Environnement
Unité forêt chasse pêche nature*

N° - 2020

**DÉCLARATION PRÉALABLE DE BATTUE AU SANGLIER
du 1^{er} au 31 mars 2020**

à adresser au moins 24 heures avant la battue à :

- l'Office français de la biodiversité (service départemental de la Sarthe)
Courriel : sd72@ofb.gouv.fr

ET à :

- la Fédération départementale des chasseurs de la Sarthe
Courriel : contact@fdc-sarthe.com

Je soussigné : Nom : Prénom :

Domicilié à :

Code postal : Commune :

Adresse Mail ou Fax : N° téléphone :

Agissant en qualité de ⁽¹⁾ : propriétaire - détenteur du droit de chasse
(doit posséder l'autorisation du détenteur du droit de chasse)

DÉCLARE organiser une chasse en battue au sanglier, sur une superficie de ha
(*rappel* : uniquement en zone de cultures (y compris les prairies), **bosquets** et **bois de moins de 4 ha**),
sur la commune de..... canton de :

Lieu(x)-dit(s)

le à heures, accompagné de chasseurs.

(indiquer le nombre de chasseurs (minimum 5), titulaire d'un permis de chasser, validé pour la campagne en cours).

À l'issue de la chasse et dans un délai de 8 jours maximum, transmettre obligatoirement le résultat de la battue, en renseignant le tableau ci-dessous et en le retournant, par courriel, à :

- l'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

ET à

- la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SARTHE

Nombre de sangliers vus	Nombre de sangliers tués	Communes

Observations :

Fait à, le 2020

(1) Rayez la mention inutile